

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Chargée d'étudier le préavis n° 04/2026 relatif aux comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Contrairement aux dernières années, la commission intercommunale (CITS) n'a pas souhaité organiser de séance intercommunale de présentation des comptes. De ce fait, et compte tenu de la difficulté à s'organiser dans les délais, la commission de votre conseil a décidé d'échanger par email.

La commission se trouvait composée de :

- Mme Estelle Pietrolungo
- M. Xavier Cornaz
- M. Jean Signori (suppléant)
- M. Micaël Paquier (1^{er} membre et rapporteur)

Excusés :

- M. Xavier Brun
- M. Ali Motamed

Madame Dominique Pittet était la Municipale déléguée pour Jongny.

Commentaires

Les points suivants sont relevés :

- Il est regrettable que la liste des subventions aux différentes manifestations ne présente plus les montants alloués comme c'était le cas pour les comptes 2024, car cela permettait une meilleure transparence. Elle recommande de corriger cela à l'avenir.
- La commission se réjouit qu'un produit extraordinaire de CHF 314'484.35 ait pu être récupéré grâce au travail de contrôle et de régularisation auprès des

propriétaires de résidence secondaires et des Airbnb non annoncés. Elle recommande de poursuivre cet effort à l'avenir.

- Les recettes générées par cette taxe prélevée dans la commune de Jongny s'élèvent à CHF 65'229.00, tandis que la part rétrocédée à la commune se monte à CHF 8'476.00 (dont CHF 5'000.00 forfaitaires pour les communes de moins de 10'000 habitants).
- Consciente que les subventions accordées aux manifestations des autres communes peuvent bénéficier aux habitants de Jongny, la commission remarque néanmoins qu'aucune manifestation ne se trouve à Jongny et qu'il aurait pu être intéressant que les avantages de cette entente intercommunale soient listés dans le préavis municipal, afin de mettre en perspective l'intérêt de notre participation.

Conclusion

En conclusion, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

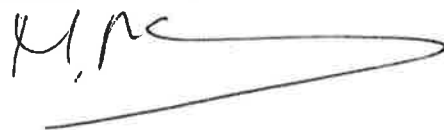
- VU** le préavis no 04/2026 sur les comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve ;
- VU** le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

D'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve.

Au nom de la commission,

Micaël Paquier,
1^{er} membre et rapporteur



Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2025	COMPTES 2024
ACTIF		
Liquidités	681'567.95	769'175.04
Débiteurs compte collectif	6'013'950.09	5'640'321.83
Provision perte sur débiteurs	909'294.07	811'491.15
Actifs transitoires	324'871.80	57'994.35
TOTAL DE L'ACTIF	6'111'095.77	5'656'000.07

PASSIF		
Créanciers compte collectif	1'777'851.85	596'770.80
Caution matériel MRC	1'200.00	1'200.00
Compte courant Montreux	1'535'380.50	2'076'288.77
Passifs transitoires	410'330.00	732'602.20
Compte de transfert	14'586.00	-
Fonds de réserve générale	704'575.54	643'888.69
Fonds de réserve - équipements touristiques	1'090'141.08	983'211.08
Fonds pour digitalisation des prestations	4'930.03	61'351.68
Résultat	572'100.77	560'686.85
TOTAL DU PASSIF	6'111'095.77	5'656'000.07

Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
PRODUITS			
Recettes de la taxe de séjour			
Montreux	2'258'398.80	2'040'460.00	2'230'527.00
Vevey	505'419.00	482'370.00	484'079.00
La Tour-de-Peilz	105'745.00	113'770.00	141'449.00
Veytaux	37'806.00	31'780.00	32'325.00
Chardonne	125'257.00	110'670.00	125'875.15
Corseaux	22'531.00	15'330.00	17'052.00
Corsier	5'640.00	9'740.00	7'809.00
Jongny	43'629.00	42'660.00	21'297.00
Villeneuve	77'806.00	59'010.00	56'299.00
Blonay - Saint-Légier	236'455.00	198'800.00	229'333.00
Total recettes de la taxe de séjour	3'418'686.80	3'104'590.00	3'346'045.15
Recettes de la taxe sur les résidences secondaires			
Montreux	1'624'902.20	1'804'350.00	1'761'217.75
Vevey	44'017.85	35'790.00	44'935.55
La Tour-de-Peilz	77'411.15	67'740.00	67'276.70
Veytaux	53'004.40	59'760.00	64'833.35
Chardonne	134'596.70	159'760.00	174'631.10
Corseaux	13'200.00	12'360.00	14'000.00
Corsier	19'090.00	32'380.00	30'400.00
Jongny	21'600.00	29'250.00	37'200.00
Villeneuve	38'976.65	46'160.00	50'800.00
Blonay - Saint-Légier	101'803.00	114'040.00	176'283.35
Provision recours en cours	270'000.00		
Total recettes de la taxe sur les résidences secondaires	2'398'601.95	2'361'590.00	2'421'577.80
Produits divers			
Produits antérieurs et extraordinaires	314'484.35	100'000.00	476'336.77
Intérêts comptes courants		50.00	
Recette administrative	12'989.75	15'000.00	12'518.55
Total produits divers	327'474.10	115'050.00	488'855.32
Prélèvement sur fonds	449'491.65	500'000.00	31'366.53
TOTAL DES PRODUITS	6'594'254.50	6'081'230.00	6'287'844.80

Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Compte d'exploitation au 31 décembre COMPTES 2025 BUDGET 2025 COMPTES 2024

CHARGES

Frais liés aux prestations de la commune boursière de l'Entente - Montreux

Charges de personnel y compris les charges sociales	264'020.35	250'000	250'000.00
Frais de locaux et logistiques (informatique)/montant forfaitaire	30'000.00	3'000	83'396.75
Total Frais liés aux prestations de la commune boursière de l'Entente - Montreux	294'020.35	253'000.00	333'396.75

Autres frais

Autres charges d'exploitation	6'234.50	4'000	1'969.40
Autres frais généraux	3'682.15	4'000	7'785.34
Honoraires	157'223.27	62'250	89'137.66
Charges extraordinaires et antérieures	688.55	2'500	2'775.10
Pertes comptables	69'963.00	50'000	47'626.15
Perte sur débiteurs	111'938.28	-	365'066.50
Total des autres frais	349'729.75	122'750.00	514'360.15

Part affectée aux organismes intercommunaux bénéficiaires

Montreux-Vevey Tourisme	1'600'000.00	1'600'000	1'500'000.00
Fonds pour l'équipement touristique	10'000.00	10'000	10'000.00
Fonds culturel Riviera/Agenda Riviera	12'000.00	12'000	12'000.00
Total part affectée aux organismes intercommunaux bénéficiaires	1'622'000.00	1'622'000.00	1'522'000.00

Part affectée aux subventions pour la carte de séjour "Montreux Riviera Card"

Mobilis	995'607.25	777'018	936'595.80
Musées	246'439.00	209'000	236'777.50
Transports divers	65'701.65	85'500	72'357.35
Animations/loisirs	14'681.00	19'000	22'330.50
Frais généraux	-	33'250	18'031.70
Total part affectée aux organismes intercommunaux bénéficiaires	1'322'428.90	1'123'768.00	1'286'092.85

Part affectée aux subventions pour les manifestations, installations, équipements et autres prestations touristiques de portée régionale

Subvention aux manifestations touristiques	1'435'653.73	1'655'000	1'476'814.00
Participation variable animations Montreux-Vevey Tourisme	257'000.00	205'000	245'794.20
Prestations pour écoles privées	30'000.00	60'000	30'000.00
Investissements via fonds	393'070.00	650'000	
Total répartition du produit net des taxes	2'115'723.73	2'570'000.00	1'752'608.20

Part rétrocedée aux communes partenaires

	% recettes encaissées N-1*	Répartition montant rétrocédé	Forfait	Total arrondi		
*N-1 = année précédente						
manifestations, installations, équipements et autres			70000.00			
Montreux	69.2%	182960.00	10000.00	192960.00	-	171'800.00
Vevey	9.2%	21598.00	10000.00	31598.00	-	23'300.00
Blonay - Saint-Légier	7.0%	13157.00	10000.00	23157.00	-	17'000.00
Chardonne	5.2%	11703.00	5000.00	16703.00	-	12'500.00
La Tour-de-Peilz	3.6%	5923.00	10000.00	15923.00	-	8'300.00
Villeneuve	1.9%	4717.00	5000.00	9717.00	-	4'900.00
Veytaux	1.7%	2483.00	5000.00	7483.00	-	4'300.00
Jongny	1.0%	3476.00	5000.00	8476.00	-	3'300.00
Corsier	0.7%	1241.00	5000.00	6241.00	-	2'000.00
Corseaux	0.5%	993.00	5000.00	5993.00	-	1'300.00
Forfait fixe : CHF 10'000.- / commune de + de 10'000 hab. / CHF 5'000.- / commune de - de 10'000 hab.				-	70'000.00	70'000.00
Part rétrocedée aux communes partenaires				-	288'000.00	248'700.00
Total part rétrocedée aux communes partenaires				318'251.00	358'000.00	318'700.00

Attribution au fonds

TOTAL DES CHARGES	6'022'153.73	6'049'518.00	5'727'157.95
--------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

RESULTAT	572'100.77	31'712.00	560'686.85
-----------------	-------------------	------------------	-------------------

Manifestation 2025	Lieu
Montreux Miniature's Show	Montreux
Biennale Montreux	Montreux
Swiss Basketball League Cup	Montreux
Montreux 3x3	Montreux
Montreux Nestlé Open	Montreux
Food Culture Days	La Tour-de-Peilz
Humus & Wine	Vevey/La Tour-de-Peilz
Concours Internationale de piano - Clara Haskil	Vevey
Foire de la Saint Martin	Vevey
Fontaines Gourmandes	Blonay St-Légier
Festival des jeux	La Tour-de-Peilz
Zoom artiste	Vevey
Zen1 Festival	Blonay St-Légier
Biennale Villeneuve	Villeneuve
AMRV	Riviera
Semaine Internationale de Piano	Blonay St-Légier
Acenseur Plein-Ciel 30 ans	Chardonne
Fête des Vendanges	Chardonne
Ch. de fer-musée Blonay Chamby	Blonay St-Légier
Giron des musiques de la Veveyse	Chardonne
Rock Tribute Festival	Montreux
CCB Europe Top 16 Montreux	Montreux
Riviera Futsal Cup	Montreux
Junior Spirit Open	Montreux
Nox Orae	La Tour-de-Peilz
PictoBello	Vevey
Septembre Musical	Montreux, Vevey
Freddie Celebration Days	Montreux
Festival Images	Vevey
Montreux Art Gallery	Montreux
Revue Vaudoise	Montreux
Riviera Tango Fiesta	Vevey - LTdP
Acro Show	Villeneuve
Montreux International Guitar Show	Montreux
Léman Rétro	Blonay St-Légier
Festival des Artistes de Rue	Vevey
AIMC - Fête 1er août	Montreux
Vevey Int. Funny Film Festival	Vevey
Montreux Jazz Festival	Montreux
Désalpes de Blonay St-Légier St-Légier	Blonay St-Légier
Run Mate	Montreux
Street Food Festival	Vevey
Marchés Folkloriques de Vevey	Vevey - LTdP
Montreux et Villeneuve Noël	Montreux
Vevey Riviera Noël	Vevey/Villeneuve
Animations sur les quais	Riviera
Lavaux Panoramic - Train touristique	Vevey-Lavaux
Dolce Riviera Vevey - La Tour	Vevey - LTdP
Projet Monture Olympus	Vevey
Investissement Deck Dolce Riviera	Vevey - LTdP
Magazine Dolce Riviera	Intercommunal
Site internet MVT	Intercommunal
Projet Narcisses Glion	Montreux
Sentier pédestre	Chardonne
Projet Grenette	Vevey
AstroPleiades	Blonay St-Légier
Station E-bike	Blonay St-Légier



**ENTENTE INTERCOMMUNALE
SUR LA TAXE DE SÉJOUR
ET SUR
LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
RIVIERA – VILLENEUVE**

LISTE DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX BÉNÉFICIAIRES

- **Montreux-Vevey Tourisme (MVT)**

Prestations d'accueil, d'information, d'animation, de développement de produits touristiques

Prestations du Coordinateur responsable pour l'Entente (demandes de subventions / gestion de la Montreux Riviera Card)

- **Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera**

Participation financière au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

- **Fonds culturel Riviera**

Participation au financement de l'Agenda culturel régional

MONTREUX – AVRIL 2026

ENTENTE INTERCOMMUNALE SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES RIVIERA- VILLENEUVE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION 2025

1. HISTORIQUE ET BUT

Dès les années 80, la plupart des communes de la Riviera ont établi un règlement communal ou intercommunal (par cercles de communes) sur la taxe de séjour et c'est au 1^{er} janvier 2003 que le Règlement de la taxe intercommunale de séjour entre les dix communes de la Riviera est entré en vigueur. Par la suite, plusieurs modifications lui ont été apportées, notamment en 2008, 2012 et 2023.

Dès 2019, la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) a lancé deux réflexions en parallèle, l'une sur la révision du règlement en vigueur, l'autre sur les principes d'octroi des subventions aux manifestations (animations), auxquelles le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) a été associé courant 2020. Après une phase d'analyses et de recherches, la CITS a décidé de modifier le Règlement datant de 2012 en profondeur et d'élaborer deux documents distincts et complémentaires : une Convention fixant les modalités de l'Entente intercommunale (ci-après l'Entente), selon les art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un Règlement intercommunal (ci-après le Règlement) selon l'art. 3^{bis} de la loi sur les impôts communaux (LCom). Le périmètre de collaboration comprend les neuf communes de la Riviera (fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz effective au 01-01-2022) et celle de Villeneuve.

Le but de l'Entente (art. 1 de la convention) est de percevoir, en commun, une taxe de séjour et une taxe sur les résidences secondaires. La Convention fixe les modalités de collaboration entre les communes partenaires en matière de perception, de gestion et d'affectation desdites taxes sur leur territoire. Les conditions d'assujettissement et les modalités de perception des taxes sont précisées dans le Règlement intercommunal.

La Convention et le Règlement ont été adoptés par les dix conseils communaux (9 Riviera / 1 Villeneuve) entre le 2 septembre et le 3 novembre 2022. Ils ont été approuvés respectivement par le Conseil d'Etat (Convention) et par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (Règlement), le 30 novembre 2022 et, sont entrés en vigueur dès cette date.

L'année 2023 correspond à la première année de fonctionnement et de pratique de la Convention et du Règlement tels qu'approuvés fin 2022.

2. FONCTIONNEMENT

Les organes de l'Entente intercommunale sont les suivants :

- La Commission intercommunale (ci-après la CITS), composée d'une déléguée de chacune des dix municipalités des communes partenaires ;
- Le Bureau, composé de quatre délégués membres de la CITS et de quatre représentant·e·s des milieux touristiques.

La Commune de Montreux, par son service des finances, est la commune boursière de l'Entente et l'Organe de perception des taxes. A ce titre elle est chargée de la perception, de la gestion et du contrôle des taxes au nom des communes partenaires et pour le compte de l'Entente.

Commission intercommunale (CITS)

Les membres de la CITS sont désignés par leur municipalité pour la durée d'une législature. La présidence et la vice-présidence sont assurées par tournus alphabétique des communes partenaires pour une année législative. :

Présidence : Mme Christine Chevalley, syndique à Veytaux

Vice-présidence : Mme Corinne Ingold, syndique à Villeneuve

Conformément à l'art. 3, let. d. de la Convention, la CITS a notamment la compétence de décider, une fois déduit les frais liés aux prestations de la commune boursière et autres frais de l'Entente, de la répartition nette du produit des taxes à affecter aux manifestations, installations, équipements et autres prestations touristiques dont les hôtes et propriétaires de résidences secondaires sont les principaux bénéficiaires ; cette répartition est effectuée selon l'ordre de priorité défini dans la Convention, à savoir :

1. La part affectée à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) et aux autres organismes intercommunaux des communes partenaires offrant des prestations de portée régionale (cf. liste annexée au préavis) ;
2. La part affectée aux subventions pour la carte de séjour « Montreux Riviera Card » ;
3. La part affectée aux subventions pour les manifestations, installations, équipements et autres prestations touristiques de portée régionale dont l'impact est à l'échelle du territoire de l'ensemble des communes partenaires, voire au-delà ;
4. La part rétrocédée aux communes partenaires, à charge pour celles-ci de l'affecter aux sociétés de développement villageoises, ainsi qu'à des subventions aux manifestations, installations, équipements et autres prestations touristiques de portée locale dont l'impact est à l'échelle de la commune territoriale, voire d'une commune voisine.

En principe, dite part est fixée à 15% de la part définie au chiffre 3 ci-dessus.

La part versée à chaque commune est fixée au prorata des taxes effectivement encaissées sur son territoire durant l'exercice précédent, à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire fixe de CHF 10'000.- pour les communes de plus de 10'000 habitant·e·s et de CHF 5'000.- pour les communes de moins de 10'000 habitant·e·s.

Le secrétaire (chef du service des finances de la Commune boursière de Montreux) et le coordinateur (nommé par MVT) de l'Entente, assistent aux séances de la CITS avec voix consultatives.

Bureau

Le bureau est composé de 8 membres, dont 4 délégué·e·s membres de la CITS désignés par celle-ci et 4 délégué·e·s issu·e·s des milieux touristiques.

Les 4 membres de la CITS sont : le ou la président·e, respectivement le ou la vice-président·e, ainsi que les délégué·e·s des principales communes contributrices. Lorsque la présidence ou la vice-présidence est assumée par une des deux principales communes contributrices, la principale commune contributrice suivante est désignée au bureau, selon l'ordre d'importance des recettes encaissées lors de l'exercice précédent le changement des membres. Comme pour la CITS, les délégué·e·s de la Commission ont été désignés pour siéger au Bureau durant l'année civile 2024 et sont :

- | | |
|--|---|
| - Mme Christine Chevalley (Veytaux) | présidente de la CITS |
| - Mme Corinne Ingold (Villeneuve) | vice-présidente de la CITS |
| - M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) | représentant principale commune contributrice |
| - M. Vincent Imhof (Vevey) | représentant principale commune contributrice |

Les quatre représentant·e·s des milieux touristiques désignés par la CITS doivent être : un·e représentant·e de MVT, deux représentant·e·s d'HôtellerieSuisse - section Montreux-Vevey et un·e représentant·e des écoles privées :

- | | |
|-------------------------|---|
| - M. Christoph Stumy | MVT |
| - M. Stéphane Compagnon | HôtellerieSuisse – section Montreux-Vevey |
| - M. Nicolas Ming | HôtellerieSuisse – section Montreux-Vevey |
| - M. Benoît Samson | représentant·e des écoles privées |

Le secrétaire et le coordinateur de l'Entente assistent aux séances du Bureau avec voix consultatives.

3. ACTIVITÉS 2025

Au cours de l'année 2025, la CITS s'est réunie à 2 reprises et le Bureau à 4 reprises.

Affectation des taxes

Les compétences de la Commission sont régies par l'article 3 de la Convention de l'Entente. En 2025, elle a eu l'occasion :

- d'adopter
 - o les comptes 2024 ;
 - o le rapport de gestion 2024 ;
 - o le budget 2026 ;
- de s'exprimer et d'échanger sur
 - o l'étude de marché menée en collaboration avec la HES-SO pour les projets de digitalisation ;
 - o l'engagement d'une aide complémentaire pour décharger l'équipe ;
 - o l'arrêt en notre faveur du Tribunal Cantonal quant aux recours des résidences secondaires .

Les compétences du Bureau sont régies par l'article 9 de la Convention de l'Entente. En 2025, il a eu l'occasion :

- de préparer
 - o les comptes 2024 ;
 - o le rapport de gestion 2024 ;
 - o le budget 2026 ;
- de traiter
 - o les demandes de subventions des organisateurs de manifestations ;
- de s'exprimer et d'échanger sur
 - o l'avancement des projets de digitalisation ;
 - o lancement de la plateforme digitale Easycheckin.

En 2025, le bureau a traité 52 demandes de subventions, dont 3 ont été renvoyées aux communes concernées, 45 ont été acceptées et 4 ont été refusées, ce pour un total de CHF 1'435'653.73.

Prestations de la commune boursière de l'Entente et du coordinateur MVT

En règle générale, l'office de perception de l'entente est en charge de :

- la facturation et perception des taxes de séjour et des résidence secondaires
- la gestion des travaux courants de la CITS (correspondance, paiements, gestion des comptes, contact avec les administrés, statistiques) ;
- le contrôle dans les hôtels de la bonne tenue des décomptes ;
- la coordination avec les autres communes pour la recherche de nouveaux clients et l'extraction de logements vides ;
- la formation dans les communes membres ;
- la recherche des logements de vacances non annoncés ;
- la négociation de divers contrats ;
- la gestion de divers projets (digitalisation, Cartoriviera, Nest intercommunal, etc) ;
- la préparation des budgets, comptes et rapport de gestion ;
- l'analyse des comptes des organismes subventionnés ;
- le bouclage des comptes de l'Entente.

L'exercice 2025 aura été, sans conteste, une année charnière pour la CITS. Si la gestion quotidienne des taxes de séjour et des résidences secondaires constitue une tâche complexe en soi, les nombreux défis rencontrés cette année ont mis à l'épreuve la structure autant que les équipes.

L'année a été marquée par :

- une nouvelle année avec une hausse du nombre de recours en lien avec la taxe sur les résidences secondaires, nécessitant des analyses juridiques approfondies et une gestion rigoureuse des délais et des correspondances. L'arrêt du Tribunal cantonal, rendu à la fin du mois de novembre dernier, a permis d'envisager la résolution des dossiers en suspens au cours de l'année 2026. Dans ce contexte, la CITS a néanmoins décidé de ne pas procéder à la facturation des résidences secondaires appartenant aux administrés ayant déjà déposé recours les années précédentes, afin de ne pas surcharger les commissions de recours. ;
- une mobilisation soutenue autour de l'application du nouveau règlement adopté en 2023, dont la mise en œuvre concrète a suscité de nombreuses questions de la part des administrés et des communes.

Malgré cette pression, la CITS a poursuivi sa mission avec engagement :

- en assurant la facturation, le suivi des paiements et la gestion des contentieux ;
- en traitant avec rigueur un nombre élevé de correspondances par courriels et postales ;
- en accompagnant les communes partenaires dans la recherche des logements vacants et non déclarés ;
- en contribuant à des projets de fond comme la digitalisation des processus ou le suivi des effets de l'accord UCV-Airbnb ;
- en réunissant des commissions intercommunales afin de répondre aux questions formulées dans le cadre de la présentation des comptes 2024 et du budget 2026, ainsi que de la présentation des notions spécifiques du règlement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Consciente de la nécessité de garantir la qualité et la continuité de ses prestations, la CITS a travaillé activement au rétablissement d'une équipe à plein effectif, composée de deux personnes à 100 % et d'une auxiliaire à 80% dès novembre 2025, afin de faire face durablement aux exigences opérationnelles croissantes. Les produits antérieurs et extraordinaires, dus à l'important travail de régularisation et de contrôle réalisé par l'Organe de perception des taxes, auprès des propriétaires de résidences secondaires et des Airbnb non annoncés, sur l'ensemble du périmètre des communes partenaires ont permis de récupérer des produits antérieurs de taxes de séjour et de résidences secondaires pour un montant extraordinaire de CHF 314'484.35. Ceci a eu pour effet de constater l'importance d'effectuer les contrôles et recherches sur le territoire.

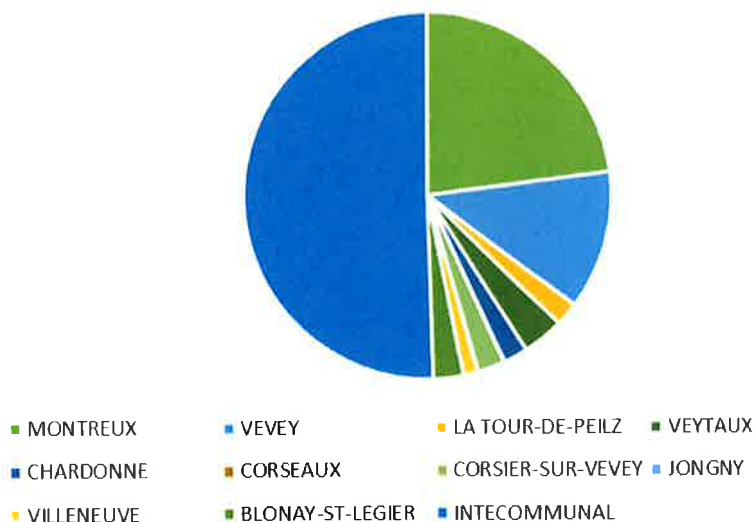
Au terme de cet exercice, force est de constater que la CITS ne se contente pas de percevoir des taxes : elle agit comme un trait d'union entre les communes, les hébergeurs, les propriétaires, les partenaires touristiques et les autorités politiques. Une mission de service public au sens noble, incarnée par une équipe résolument engagée pour plus de clarté, d'équité et d'efficacité.

Un montant global de CHF 250'000.- a été facturé par la Commune de Montreux pour les charges de personnel, auquel s'ajoute un montant forfaitaire pour frais de locaux et de logistique (informatique) de CHF 30'000.-.

Analyse comparative des recettes touristiques et des investissements par commune

Commune	Recettes générées	Subventions + équipements	Retour (%)
Intercommunal	5'817'288.75	1'989'653.73	34.20%
Montreux	3'883'301.00	905'447.50	23.30%
Vevey	549'436.85	483'444.25	88.00%
La Tour-de-Peilz	183'156.15	81'962.75	44.70%
Veytaux	90'810.40	141'164.50	155.50%
Chardonne	259'853.70	84'000.00	32.30%
Corseaux	35'731.00	3'925.50	11.00%
Corsier-sur-Vevey	24'730.00	93'828.00	379.40%
Jongny	65'229.00	1'000.00	1.50%
Villeneuve	116'782.65	51'000.00	43.70%
Blonay-St-Légier	338'258.00	106'155.00	31.40%

L'analyse consolidée des recettes générées par commune (taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires) et des montants redistribués sous forme de subventions aux manifestations, de soutiens aux activités proposées dans la Montreux Riviera Card et d'investissements en équipements touristiques met en évidence un écart entre contribution et redistribution territoriale. En effet, la commune de Montreux génère à elle seule environ 70% des recettes totales du périmètre, alors qu'elle bénéficie d'un retour financier direct d'environ 23%. À l'inverse, plusieurs communes présentent un niveau de redistribution important comparé aux recettes générées, notamment Vevey, Veytaux, Corsier-sur-Vevey ou encore Blonay-St-Légier. Cette situation confirme l'intérêt du fonctionnement en entente intercommunale, en particulier pour les communes de plus petite taille, qui bénéficient ainsi de retombées financières générées par les communes à plus fort rendement. Ces mécanismes permettent la réalisation d'investissements touristiques sur leur territoire qui seraient plus difficiles à assumer si la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires étaient gérées exclusivement à l'échelle communale.



Il convient de relever qu'une part significative des recettes issues de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires est investie à l'échelle intercommunale. En effet, les montants attribués à des projets ou actions bénéficiant à l'ensemble du périmètre représentent CHF 1'989'653.73, soit environ 34% du total des recettes générées par les communes membres. Ces investissements, par nature mutualisés, ne peuvent être rattachés directement à une commune particulière mais participent au développement global de la destination touristique Riviera-Villeneuve. Leur prise en compte est dès lors essentielle pour une lecture équilibrée de la répartition territoriale des soutiens financiers.

Budget 2026

En septembre, comme chaque année, le Bureau et la CITS ont préparé le budget 2026, sur la base des principes d'affectation des taxes définis dans la convention et des données connues, dans l'optique de prévisions qui soient les plus réalistes possibles.

Comptes 2025

Le préavis sur l'exercice 2025 de l'Entente présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

Il a été décidé à l'unanimité que le bénéfice total, qui s'élève à CHF 572'100.77.-, est validée selon la répartition suivante :

- un montant de CHF 300'000.- est alloué au fonds de l'équipement touristique ;
- un montant de CHF 200'000.- est alloué au fonds de réserve pour la digitalisation des processus ;
- le solde, soit CHF 72'100.77, est versé à la réserve générale.

Montreux - le 27 avril 2026 / LM / as

RAPPORT DE LA COMMISSION ad-hoc

Chargée d'étudier le préavis municipal n° 15/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve

Membres de la commission	Jacques Alain Rey Elisabeth Keller Alain Jacquet Philippe Dettwiller Karin Berner (suppléante <i>remplace Micael Paquier</i>) Micael Paquier (absent)
--------------------------	--

La commission ad-hoc s'est entretenue par voie d'échanges de courriels électroniques sur la base des documents mis à disposition, soit le préavis de la Commune de Jongny, le document de la présentation intercommunale du 9 octobre 2025 et le compte-rendu de cette séance avec réponses aux questions posées pour préparer le rapport présenté.

Le préavis décrit très précisément les buts, le fonctionnement, ainsi que le budget annuel à disposition d'un total de **6.5MCHF** répartis pour un total de plus de 80% dans les activités de promotion de la Riviera-Villeneuve.

Comme mentionné dans le préavis, le budget montre une légère perte annuelle (**-10,2KCHF**), qui est expliquée par un calcul de contributions très prudent spécifiquement sur la perception des taxes de résidences secondaires.

En termes de frais, l'engagement de personnel supplémentaire pour la perception permettra de fixer -une fois les recours jugés- définitivement les assujettis ; c'est un investissement pour pérenniser la perception de la taxe de séjour.

Au niveau des dépenses, les cartes de séjour (**1,5MCHF** investis pour 2026) sont un outil important dans la promotion : les spécialistes du secteur s'accordent pour dire que cet outil promotionnel s'est montré comme un levier important dans la promotion d'une région autant sur du court que sur du long terme. Les **1,7MCHF** investis dans la visibilité de la Riviera-Villeneuve donneront un élan supplémentaire à la promotion de la région ; ces fonds seront appuyés par des actions promotionnelles au niveau cantonal.

Conclusions

La commission ad-hoc vous prie par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU** Le préavis n° 15/2025 du 9 septembre 2025 sur le budget 2026 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve ;
- VU** Le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve.

Au nom de la commission



Jacques Alain Rey

Rapporteur